
COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DE SIIC DE PARIS 8^{ème} PAR SIIC DE PARIS

PARIS, le 24 avril 2012,

SIGNATURE DU PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DE SIIC DE PARIS 8^{ème} PAR SIIC DE PARIS

Les conseils d'administration de SIIC de Paris et SIIC de Paris 8^{ème} réunis le 20 avril 2012 ont approuvé les modalités définitives de la fusion-absorption de SIIC de Paris 8^{ème} par SIIC de Paris (la « **Fusion** ») ainsi que les termes du projet de traité de fusion, basés sur un rapport d'échange de 13 actions SIIC de Paris 8^{ème} pour 8 actions SIIC de Paris.

Cette opération de Fusion dont le principe avait été annoncé dans un communiqué en date du 8 mars 2012, s'inscrit dans une démarche de simplification de la structure et d'optimisation des coûts de fonctionnement du groupe SIIC de Paris. SIIC de Paris détient actuellement 90,64 % du capital de SIIC de Paris 8^{ème}.

Le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dans la perspective de cette opération, le contrat de liquidité portant sur les actions SIIC de Paris 8^{ème} a été suspendu en date du 18 avril 2012.

La Fusion sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacune des sociétés concernées qui seront appelées à se tenir le 1^{er} juin 2012. L'opération de Fusion fera l'objet d'un communiqué préalable établi conformément aux dispositions de l'article 12 de l'Instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13 décembre 2005.

En sus de l'approbation de l'opération par décision des assemblées générales susvisées et de la mainlevée de nantissements de comptes d'instruments financier portant sur les actions SIIC de Paris 8^{ème} détenues par SIIC de Paris, la réalisation de la Fusion est soumise à la confirmation de l'Autorité des marchés financiers que la Fusion ne donnera pas lieu à la mise en œuvre préalable d'une offre publique de retrait conformément aux dispositions de l'article 236-6 de son règlement général.

A PROPOS DE SIIC DE PARIS

SIIC de Paris est une foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux situés à Paris et principalement dans le QCA (Quartier Central des Affaires). SIIC de Paris a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) en 2004. Depuis 2006, le groupe espagnol REALIA est l'actionnaire majoritaire de SIIC de Paris. L'action

SIIC de Paris est cotée à Euronext Paris - Compartiment B sous le code ISIN FR0000057937. Le titre SIIC de Paris fait partie de l'indice « IEIF SIIC France » depuis 2004 et a intégré l'indice «IEIF Europe» depuis le 25 mars 2008.

A PROPOS DE SIIC DE PARIS 8^{ème}

SIIC de Paris 8^{ème} est une foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux situés à Paris et principalement dans le QCA (Quartier Central des Affaires). Depuis 2005, SIIC de Paris est l'actionnaire majoritaire de SIIC de Paris 8^{ème}. SIIC de Paris 8^{ème} a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) en 2003. L'action SIIC de Paris 8^{ème} est cotée à Euronext Paris – Compartiment C sous le code ISIN FR0000077844. Le titre SIIC de Paris fait partie de l'indice « IEIF SIIC France ».

CONTACTS

Santiago de Graeve - Directeur Administratif et Financier
Tél : 01 56 64 12 00
Fax : 01 56 64 12 13
degraeve@siicdeparis.fr